



Suppression des IJ par le medecin conseil invalidité catégorie 2 e

Par **claud79**, le **13/06/2013** à **18:33**

Bonjour

je vais essayer de me résumer, maladie de basedow récursive janvier 2012 , arret maladie , Juin 2012 opération ablation de la thyroïde , découverte cancer carcinoïde papillaire , Aout, cure d iode radioactive , suivie prolongation arrêt, très grande fatigue, reprise en mi-temps thérapeutique en novembre, toujours en arret avec indemnités journalières compensatrices du salaire, début 03/2013 convocation chez le medecin conseil, Mr je considère que votre maladie est stabilisée suppression des IJ et préparation du dossier invalidité catégorie2, antécédant, bipolaire 2 hospitalisations 1988,1996, 2 opérations genou , ménisque,actuellement je travaille 17h30/semaine mais dur dur , plus confiance en moi , ect , le regard des autres, le stress, toujours très fatigué le matin.

A votre avis, et je vous remercie de vos réponses, j ai bientôt 58 ans , puis-je stopper ma carrière, je suis Electricien, merci à tous

Claude

Par **claud79**, le **13/06/2013** à **18:35**

Merci à tous , j ai réellement besoin de savoir

Par **russia**, le **18/06/2013** à **16:08**

Bonjour Claude,

Si le médecin vous à stabilisé, vous serez en invalidité ce qui vous permettra de vous reposer.
Vous recevrez une pension d'invalidité.

Je ne comprends pas, vous travaillez encore ?

Cordialement